



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 58389

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme et les moyens qui leur sont nécessaires. L'Association nationale de prévention de l'alcoolisme (ANPA) est aujourd'hui très inquiète compte tenu de la suppression des crédits affectés au financement des actions décentralisées qui risque de remettre en question l'existence même des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme dont le rôle est pourtant essentiel. En effet, le conseil d'administration de la CNAMTS ayant refusé de prendre en charge les crédits nécessaires à la poursuite de ces actions, il semble donc qu'aucun moyen ne soit à ce jour prévu pour garantir leur poursuite. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'assurer la poursuite des actions décentralisées de prévention de l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58389

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1195

Question retirée le : 25 juin 2001 (Retrait pour cause de question identique)